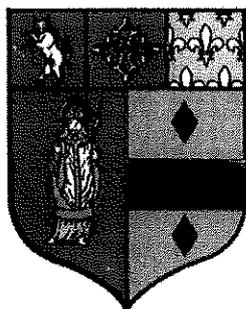


MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

# BULLETIN MUNICIPAL



n° 8



*La Gazette de Layrac*

JANVIER 1999

# SOMMAIRE...

Le mot du MAIRE	page 1
Au fil du Conseil	page 2
Stop Infos	page 3
Recensement	page 4
Assainissement	page 5
Petite chronique de Layrac	pages 6-7
La vie à l'école	pages 8-9
Souvenirs, souvenirs	pages 10-11
La chasse	page 12
Renseignements pratiques	page 13
Chez nous	pages 14-15
Lettre ouverte	page 16
La page de Lucien	page 17

## LE MOT DU MAIRE...

*L'année qui s'achève a été marquée par un nombre important de décès dans notre commune : neuf familles endeuillées. Parmi ces disparus, trois anciens collègues conseillers municipaux : Maurice Brégail, Jean Gayraud, Maurice Igounet dont je veux ici saluer la mémoire.*

*Cette année a vu la poursuite des améliorations des équipements de notre village - la vie continue -.*

*Des demandes de constructions de maisons individuelles, des rachats de bâtiments existants assurent le renouvellement de la population ; malheureusement l'Administration départementale, en délivrant au compte-gouttes les certificats d'urbanisme et les permis de construire, freine beaucoup ce mouvement.*

*Notre Conseil Municipal envisage la réalisation d'une troisième tranche d'urbanisation qui portera sur l'aménagement et l'installation d'un réseau pluvial captant les eaux des deux côtes de l'église, ainsi que l'aménagement de la rue de l'Escalère : du carrefour central au Pont Vieux.*

*Le mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère, angle cimetière, déjà prévu, doit se réaliser au printemps prochain.*

*Il restera à terminer la réfection des chemins communaux.*

*Des aménagements, des travaux à faire, ne manquent pas, le principal est de pouvoir les inclure dans le budget municipal sans alourdir outre mesure les impôts locaux, ceci est moins aisé.*

*Au moment de l'entrée effective de notre pays dans l'Europe, où s'étudie la possibilité de Communauté de Communes, en ce début 1999, parmi les voeux de circonstance, je veux espérer le maintien de notre solidarité.*

*Le Conseil Municipal vous invite à un après-midi de convivialité, le dimanche 24 janvier, et dès à présent nous vous souhaitons une bonne année 1999 avec la meilleure santé possible.*

*Le Maire.*

# RECENSEMENT...

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du **8 Mars 1999**, en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion), ainsi qu'à St Pierre et Miquelon.

C'est une opération de service public, utile pour l'ensemble de la Collectivité et pour les administrés.

Le recensement est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population de la France, dans sa diversité et dans son évolution. Il fournit, en effet, de très nombreuses indications chiffrées, démographiques, sociales et économiques, au niveau national mais surtout, de par son exhaustivité, au niveau local. Il respecte bien entendu une procédure rigoureuse, approuvée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), fondée sur la protection stricte de la confidentialité des informations individuelles recueillies.

Ces indications sont fondamentales pour la vie de la Commune, pour son avenir. Pour réaliser le recensement, une collaboration étroite entre l'INSEE et les mairies est nécessaire.

L'INSEE est responsable de sa préparation, supervise son déroulement sur le terrain, traite les données et diffuse les résultats.

Chaque commune organise la collecte des informations, selon un schéma d'ensemble défini par l'INSEE.

## LES 10 ACTIONS INCOMBANT AUX MAIRIES

PREPARER les plans et bordereaux de districts, dans les grandes communes,  
GERER les imprimés ,  
PREVOIR une organisation (agent recenseur, local, matériel : téléphone, minitel ),  
VALIDER la liste des communautés ,  
RECRUTER l'agent ou les agents recenseurs,  
PARTICIPER à l'information de la population,  
AIDER à la réussite de la collecte,  
EFFECTUER les vérifications et les contrôles,  
EFFECTUER des reclassements et des récapitulatifs,  
EXPEDIER les documents dans les délais prévus.

## PLUSIEURS POSTES ENTRENT EN JEU DANS LE RECENSEMENT.

**LE CONSEILLER TECHNIQUE** a un rôle charnière dans l'organisation du recensement : il est le lien entre le Maire, responsable de l'exécution du recensement dans sa commune, et l'INSEE organisateur de l'opération.

Il recrute les délégués, en assure la formation, et les assiste lors de la formation des agents recenseurs.

Il suit l'évolution de la collecte et s'assure de la qualité .

Il est l'interlocuteur privilégié des délégués et des mairies en cas de problème.

**LE DELEGUE** est le représentant de l'INSEE dans chaque commune. Il veille à la bonne application des règles du recensement et joue un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement de l'ensemble de l'opération en liaison avec les services municipaux.

Il encadre une trentaine d'agents recenseurs (formation, suivi du travail, soutien technique et organisationnel)

**L'AGENT RECENSEUR** est choisi par la Mairie parmi les habitants de la commune.

L'agent recenseur doit être motivé, persévérant, persuasif, consciencieux, ordonné et méthodique, respectueux de la confidentialité. Il doit avoir le sens du secret statistique. Il doit être disponible à compter du 8 Mars jusqu'à environ fin Mars 99 surtout en soirée, lorsque les personnes ne sont pas à leur domicile la journée, et peut-être le week-end.

Sa formation se fera en 2 sessions de trois heures (Février et début Mars ) et sera assurée par le délégué .

Martine Raynaud

# **AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL...**

## **CERTIFICATS D'URBANISME DEMANDES :**

- **refusés par la DDE :** M. Andrieu Hugues , lieu-dit Roques.
- **en cours : avis favorable du Conseil Municipal :**
  - dossier renouvelé : M. Douillez Jean-Marc, lieu-dit Rouzet.
- **différés :** - Mme Panassié Raymonde, lieu-dit Rouzet.
  - M. Bailhé Denis, lieu-dit Les Couloms.

**ETUDE HYDRAULIQUE :** L'étude hydraulique concernant les communes riveraines du Tarn, confiée au SIVOM de Villemur, validée par la DDE, a permis d'établir la cartographie des zones inondables . Ce document servira de base à l'attribution de permis de construire, il peut être consulté à la Mairie.

**CONSTRUCTION D'UN ABRI-BUS :** sur la route départementale N° 22 A près du chemin de Rouzet.( A la charge de la Commune : le dallage et busage uniquement.)

## **REMPLACEMENT DU DELEGUE DE L'ADMINISTRATION CHARGE DU CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.**

Nous remercions Monsieur Azam qui s'est acquitté de sa tâche avec efficacité. Sa mission. est arrivée à son terme réglementaire.

Parmi les personnes que le Conseil Municipal avait proposées, l'Administration a désigné Madame Janine Lautier. Son rôle consistera à vérifier les inscriptions et les radiations sur les listes électorales.

**PREVISIONS :** inscription au prochain budget, de l'aménagement de la route départementale 15 du carrefour au Pont Vieux et l'installation d'un réseau pluvial pour terminer l'assainissement de la route départementale 22 de la Place au Monument aux Morts .

## **QUELQUES CHIFFRES :**

TRI SELECTIF : \* ramassage : 9401F

\* récupération : 2662F

## STOP INFOS...



### OPAH

Les aides financières de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sont prolongées en 1999. L'équipe d'animation de Site & Cité assure des permanences d'information gratuitement et sans engagement en Mairie de Villemur, le jeudi de 9h à 12h les:

- 14-01-99
- 28-01-99
- 11-02-99
- 25-02-99
- 11-03-99
- 25-03-99



### LES RESTAURANTS DU CŒUR :

Ouverture de l'antenne « Restos du Cœur », le 15 décembre 1998 à l'ancienne école de Magnagnac. Les inscriptions ont lieu le lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les communes concernées sont : Villemur, Bondigoux, Layrac, La Magdeleine, Le Born, Villematier, Mirepoix, Bessières.

Si vos ressources sont modestes n'hésitez pas à prendre contact.

Renseignements :

☎ Magnanac : 05.61.35.71.11  
Mairie : 05.61.37.61.20

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Permanences :

- Lundi de 9 à 12h, de 14 à 18h
- Mercredi et jeudi de 9 à 12h.

Mme la Secrétaire sera en congé  
**du lundi 15 février au lundi 22 février 1999.**

☞ TRI SELECTIF : Nous faisons appel au civisme de chacun pour respecter les consignes :

- **pas de verre dans les conteneurs à ordures ménagères.**
- **pas de dépôts d'encombrants près des conteneurs (sièges, matelas, cartons...).** *Les éboueurs ne les prendront pas !*

Allez jusqu'aux conteneurs récupérateurs ou à la Déchetterie.

**L'ENVIRONNEMENT VOUS  
DIRA MERCI !**



### DES DATES A RETENIR :

• **Dimanche 24 janvier :** à partir de 15h M. le Maire et son conseil municipal vous invitent au traditionnel après-midi récréatif de Nouvelle Année, à la salle polyvalente. Le Groupe Sud Mélodie vous divertira avec des variétés puis vous déguster quelques friandises entre amis.

• **Vendredi 22 janvier, à la salle polyvalente :**

- **à 20h30: renouvellement du bureau des Amis du Village.** Appel à candidature pour tous les postes !

- **à 21h : Réunion Henri IV.**

\* Préparation des activités pour le prochain Festival.

# **RECENSEMENT...**

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du **8 Mars 1999**, en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion), ainsi qu'à St Pierre et Miquelon. C'est une opération de service public, utile pour l'ensemble de la Collectivité et pour les administrés. Le recensement est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population de la France, dans sa diversité et dans son évolution. Il fournit, en effet, de très nombreuses indications chiffrées, démographiques, sociales et économiques, au niveau national mais surtout, de par son exhaustivité, au niveau local. Il respecte bien entendu une procédure rigoureuse, approuvée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), fondée sur la protection stricte de la confidentialité des informations individuelles recueillies.

Ces indications sont fondamentales pour la vie de la Commune, pour son avenir. Pour réaliser le recensement, une collaboration étroite entre l'INSEE et les mairies est nécessaire.

L'INSEE est responsable de sa préparation, supervise son déroulement sur le terrain, traite les données et diffuse les résultats.

Chaque commune organise la collecte des informations, selon un schéma d'ensemble défini par l'INSEE.

## **LES 10 ACTIONS INCOMBANT AUX MAIRIES**

PREPARER les plans et bordereaux de districts, dans les grandes communes  
GERER les imprimés  
PREVOIR une organisation (agent recenseur, local, matériel : téléphone, minitel)  
VALIDER la liste des communautés  
RECRUTER l'agent ou les agents recenseurs.  
PARTICIPER à l'information de la population  
AIDER à la réussite de la collecte  
EFFECTUER les vérifications et les contrôles  
EFFECTUER des reclassements et des récapitulatifs  
EXPEDIER les documents dans les délais prévus.

## **PLUSIEURS POSTES ENTRENT EN JEU DANS LE RECENSEMENT.**

**LE CONSEILLER TECHNIQUE** a un rôle charnière dans l'organisation du recensement : il est le lien entre le Maire, responsable de l'exécution du recensement dans sa commune, et l'INSEE organisateur de l'opération. Il recrute les délégués, en assure la formation, et les assiste lors de la formation des agents recenseurs. Il suit l'évolution de la collecte et s'assure de la qualité. Il est l'interlocuteur privilégié des délégués et des mairies en cas de problème.

**LE DELEGUE** est le représentant de l'INSEE dans chaque commune. Il veille à la bonne application des règles du recensement et joue un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement de l'ensemble de l'opération en liaison avec les services municipaux. Il encadre une trentaine d'agents recenseurs (formation, suivi du travail, soutien technique et organisationnel)

**L'AGENT RECENSEUR** est choisi par la Mairie parmi les habitants de la commune.

L'agent recenseur doit être motivé, persévérant, persuasif, consciencieux, ordonné et méthodique, respectueux de la confidentialité. Il doit avoir le sens du secret statistique. Il doit être disponible à compter du 8 Mars jusqu'à environ fin Mars 99 surtout en soirée, lorsque les personnes ne sont pas à leur domicile la journée, et peut-être le week-end.

Sa formation se fera en 2 sessions de trois heures (Février et début Mars) et sera assurée par le délégué.

Martine Raynaud

# ASSAINISSEMENT...

La loi fixe de nouvelles obligations aux communes en matière d'assainissement avant le 31 décembre 2005 .

## *Les communes devront*

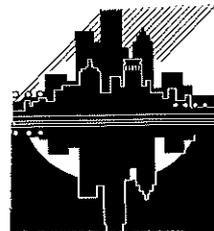
- **délimiter - après enquête publique - des zones d'assainissement collectif (éventuellement) et des zones d'assainissement autonome (non collectif.)**
- **mettre en place des contrôles de l'assainissement**
  - ◆ conformité des installations nouvelles :
    - conception et implantation (permis de construire)
    - réalisation.
  - ◆ conformité des installations existantes.
    - conception et implantation
    - fonctionnement.
  - ◆ contrôle périodique du fonctionnement
    - état de l'ouvrage, ventilation, écoulement...
    - contrôle de la qualité du rejet
    - vérification des vidanges.

Le service Assainissement Autonome du S.D.E.A.( Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement) proposera par convention ( envoyée au mois d'août dans les mairies) :

- ⇒ le contrôle de la réalisation des **nouvelles installations** d'assainissement autonome : **650F** par installation.
- ⇒ le diagnostic général des installations **existantes** : **750F** par installation (analyse si rejet au fossé : 300F)
- ⇒ le contrôle **périodique** du fonctionnement des installation s: **320F** par installation.

Le S.D.E.A. propose :

- \* une équipe qualifiée : un ingénieur géologue et deux techniciens assainissement.
- \* un service de proximité : un interlocuteur par secteur
  - Toulouse
  - Villemur
  - Grenade
  - Saint Gaudens.



## PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC...

*Octobre 1592, les reîtres et lansquenets allemands vaincus par les troupes de La Ligue au siège de Villemur, traversent en débandade Layrac-sur Tarn, cherchant un refuge à Bessières - cité catholique.*

*Guerroyant en Picardie, Henri iv qui n'a pas encore abjuré, ordonne un Te Deum dans les principales villes libérées du royaume.*

*Les guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle ont profondément marqué nos mentalités... La conscience individuelle a définitivement remplacé la conscience collective. L'Etat Nation a détrôné l'Empire universel autour d'une même langue: le latin et une même religion: le catholicisme.*

*L'Association Henri IV et Villemur a pour but d'éclairer nos préoccupations, inquiétudes actuelles en les reportant à ce que vivaient nos ancêtres. Mais pour cela, il nous faut dans chaque village dresser l'inventaire des lieux de mémoire :*

- mémoire écrite : archives publiques et privées,*
- mémoire orale : traditions et caractères légendaires,*
- mémoire des objets et des pierres , et ce sur toute l'étendue du canton.*

*Nous appelons chacun d'entre vous, dépositaire d'un savoir local sur toute l'histoire de la commune, à rencontrer Monsieur Alvarez ou Madame Bonnet, en vue de publication et de création d'un site Internet.*

*Robert Mosnier.*

L. JACQUES DELMONT

*De suite et mort d'Henri de Spinoza Duc de Joyeuse à Villenave.*

Delmont sculp.



# LA VIE A L'ECOLE...

## **LES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES :**

- Pour la Petite et Moyenne Section : Mmes ASTOR Hélène et FEYTOUT Christine.
- Pour la Grande Section et le Cours Préparatoire : M. RODRIGUEZ Lilian.
- Pour le Cours Elémentaire 1 & 2 : Mmes PEREZ Martine et FLUMIAN Chantal.
- Pour le Cours Moyen 1 & 2 : Mmes GRIMAUD Christine et CURLIER Agnès.

## **LES EFFECTIFS :**

- A Bondigoux : 18 élèves en GS-CP et 29 inscrits en PS-MS.
- A Layrac : 23 élèves.
- A Mirepoix : 23 élèves.

## **AIDE-EDUCATEUR :**

Depuis le mois de janvier 1998 les écoles de Bondigoux, Layrac, Mirepoix, La Magdelaine, Vacquiers et Villematier utilisaient les compétences de deux aides-éducateurs. En janvier 1999 deux autres aides-éducateurs renforceront ce dispositif.

Cela amènera un réaménagement de leur emploi du temps. En particulier les deux nouveaux - et eux seuls - travailleront sur les écoles du RPI et de La Magdelaine. L'Ecole et la Municipalité envisagent la possibilité de mettre en place deux soirs par semaine une aide aux devoirs ouverte à tous les écoliers du primaire du RPI.

## **FETE DE NOËL :**

Le vendredi 18 décembre, la salle des fêtes a connu l'effervescence des grands jours, dès 13h 30, le Père Noël attendait les enfants des 3 communes. *Quelle surprise !* C'est qu'il était encore plus pressé que d'habitude... Il a tout juste pu après la distribution des cadeaux, écouter les chants des enfants, boire un café bien chaud et peut-être savourer une crêpe, avant de reprendre sa tournée.

*Le Magicien de Venise* a ensuite enchanté petits et grands avec des tours de magie qui font toujours rêver.

**Merci Père Noël ! et à l'an prochain.**

## **DEPART A LA RETRAITE DE Mme BECKER :**

Mme Becker cessera ses fonctions d'agent de service à l'école en avril 1999, après dix ans de bons et loyaux services.

C'est le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques) qui nommera le nouvel agent.



Un Père Noël, distribuant des présents  
à tous les jeunes enfants du monde entier,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !

Un univers merveilleux, où aucun enfant  
ne serait négligé, maltraité, exploité,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !

Des présidents, des souverains qui stopperaient  
toutes les guerres, tous les conflits, sur le champ,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !

Des médecins disposant de médicaments  
pour guérir toutes les maladies, les méfaits,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !

Une société où personne, plus jamais  
ne souffrirait du froid, de la faim, de la peur,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !

Une planète où chacun, chaque jour, voudrait  
offrir à autrui une heure de bonheur,  
Ça n'existe pas, ça n'existe pas !



ET POURQUOI PAS !!!

Ce poème a pour origine la réflexion des enfants sur un thème au départ attrayant : Noël. Puis la discussion est devenue beaucoup plus sérieuse : **Est-ce vraiment « Noël » pour tout le monde ?**

Un poème de Robert Desnos m'est revenu en mémoire pour mettre en forme les idées que mes élèves ont échangées à cette occasion.

J. Bonnet

## SOUVENIRS, SOUVENIRS...

Il était coutume deux, trois ou quatre fois durant l'hiver de faire du « millas ». Le millas est donc une pâtisserie réalisée à base de farine de maïs, parfumée à la fleur d'oranger, à l'eau de vie, écorce de citron et laurier que l'on consomme chaud ou froid, grillé ou poché, avec ou sans sucre.

L'après-midi grande fébrilité : la farine de maïs fraîchement moulue était tamisée ; on préparait le grand chaudron de cuivre et une grande corbeille ovale en osier que l'on recouvrait d'un linge blanc.

Vers 7 heures on « montait » (c'est l'expression) le chaudron, c'est à dire que l'on y mettait de l'eau au  $\frac{3}{4}$  et on le mettait à chauffer sur un trépied au feu de bois.

Pendant que l'on prenait le repas du soir, l'eau montait à ébullition et peu à peu les voisins conviés arrivaient. A Rouzet, c'était les Bories de Grendes et Jean Gayraud, dit Jean de Jammet. Pendant qu'une partie de l'assistance jouait à la manille couinchée, l'autre partie s'affairait à la confection du millas.

Pour cela, on descendait le chaudron du feu, on agitait l'eau avec une palette en bois, créant une sorte de tourbillon et un aide faisait doucement couler la farine de maïs dans l'eau ; il fallait obtenir un mélange homogène et déjouer les grumeaux. Auparavant on avait mis dans l'eau bouillante quelques feuilles de laurier sauce, du zeste de citron, de la fleur d'oranger et une bonne grosse louche de graisse « fine » et du sel.

Lorsque l'amalgame liquide + farine était terminé (là aussi c'était un dosage à respecter mais d'instinct car on ne pesait ni ne mesurait les ingrédients, cela faisait partie du patrimoine culturel transmis de génération en génération) l'on remettait le chaudron sur le feu. Il fallait remuer sans cesse la pâte avec la palette de bois, un feu soigneusement dosé, on se relayait donc auprès du chaudron pendant que bruyamment les parties de couinchées se déroulaient ponctuées de reproches et de tonitruante autosatisfaction.

La cuisson durait 1h30 à 2 heures, puis arrivait le moment où le « Maître-Millas » souvent ma grand-mère Augustine ou mon père, disait : « ça y est, c'est cuit », à cet instant les joueurs arrêtaient la partie.

On préparait une assiette calotte pour chacun pleine du millas fumant, le reste du chaudron était vidé sur le linge dans la « desquo » formant une couche de 15 cm d'épaisseur environ.

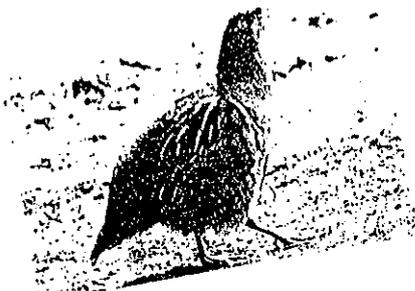
On s'installait à table, chacun devant son assiette que l'on sucrat assez copieusement, certain arrosait le sucre d'eau de vie, puis allumait celle-ci qui, avec la chaleur du millas brûlait bien et caramélisait un peu la couche sucrée et l'on dégustait gaiement, arrosant le tout de quelques coups de rouge maison, la soirée se terminait donc vers les minuit 1 heure. On avait pris soin de préparer pour chaque famille amie un plat creux plein de bon millas à emporter, ce dessert a la propriété en refroidissant de se rétracter un peu, à bien se séparer du récipient, et présente une surface brillante.

Le lendemain, on installait dans une chambre (non chauffée à l'époque) la table ronde recouverte d'une nappe, on y retournait la corbeille de millas ;on avait donc une belle grosse tranche d'environ 1m2 de 12 à 15 cm d'épaisseur, d'où l'on taillait des tranches de 2 cm environ que nous mettions sur le grill avec une braise modérée.

On obtenait une pellicule dorée sur chaque face, on saupoudrait de sucre (ou non) et cela constituait le dessert. Compte tenu de l'absence de chauffage, on le conservait sans problème 15 jours.

Josette TATOUAT





LE CHASSEUR .....

.... CE PROMENEUR ...



Il y a déjà un quart de siècle qu'a vu le jour notre association communale de chasse agréée (A.C.C.A.). Et même déjà à cette époque, l'intercommunalité était de mise, puisque en union avec nos communes voisines Bondigoux et Mirepoix, fût créée une association intercommunale de chasse agréée (A.I.C.A.) qui fonctionne encore aujourd'hui.

L'A.C.C.A. de Layrac dispose d'un bureau qui a des pouvoirs limités. En effet, c'est au sein de l'A.I.C.A. que sont prises les décisions et élaborés les règlements relatifs aux trois communes.

Nos associations régies par la loi Verdeille, doivent appliquer les dispositions Fédérales et Préfectorales qui sont dictées par les arrêtés ministériels et soumises aux directives Européennes. Hélas les décisions Européennes dessinent un nouveau cadre règlementaire plus sévère et plus restrictif pour les chasseurs Français.

Le territoire de chasse ne s'étend pas à la superficie de la commune, une partie correspondant à 10 % de cette surface doit être obligatoirement mise en réserve afin d'assurer la reproduction des espèces. Mais les seules réserves ne suffisent pas à protéger les gibiers, il faut aussi effectuer des lâchers pour aider le repeuplement, et éliminer les prédateurs en organisant des battues.

De nos jours, la chasse n'est plus une nécessité pour se nourrir, mais un loisir, un sport. Etre chasseur ce n'est pas courir dans les champs une arme à feu à l'épaule et tirer sur tout ce qui bouge. **NON !** Le chasseur est un homme ou une femme qui prend plaisir à marcher dans la campagne accompagné de son chien, à regarder ce qui l'entoure, qui participe à la protection de la nature et de la faune, à la régulation des prédateurs. Bien sûr comme dans toute discipline il y a les indisciplinés qui par leur mauvais comportement ou leur irresponsabilité font détester ce que représente le chasseur: une personne armée. Pourtant si les règles élémentaires de sécurité ne sont pas transgressées, ce sport est sans danger pour les chasseurs et les non chasseurs.

Tirer un gibier fait partie aussi du plaisir de la chasse. Et un petit gibier bien cuisiné est très agréable à déguster.

C.A.



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES...

### PERTE OU VOL DE PAPIERS :

➔ Les papiers concernés sont la carte nationale d'identité, le permis de conduire, le passeport, la carte grise, la vignette.

La déclaration de la perte de vos papiers est à faire au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche de votre domicile.

Un récépissé de déclaration de perte ou de vol vous est remis immédiatement et gratuitement.

Le récépissé, nécessaire pour refaire les papiers, est valable deux mois.

### PERTE OU VOL DE CHEQUIER , CARTE BANCAIRE:

☎ Téléphonnez au plus vite à l'IDCA (Inter-Départemental Chèque Assistance) au 01 42 41 22 22 (de 8h à 23h, 7 jours / 7. Ce système centralise les déclarations de chèques volés. Vous serez informés des démarches à effectuer dans les plus brefs délais.

☑ Vous devez également téléphoner à votre banque pour faire opposition en lui donnant le numéro du chéquier et si possible le dernier chèque émis. Rédigez ensuite un courrier que vous enverrez en recommandé à votre banque.

📞 Pour les cartes de crédit, il existe en fonction de la carte, un numéro d'appel où une permanence est assurée 24h / 24h :

Carte bleue : 01 42 77 11 90

American Express : 01 47 77 72 00

Diner's Club : 01 47 62 75 75

✍ L'opposition se fait dès votre appel, lors duquel vous donnerez votre numéro de compte et de guichet, ou mieux, le numéro inscrit en relief sur votre carte (notez-le).

N'oubliez pas de confirmer votre opposition par lettre recommandée à votre banque.

**NB :** Si vous avez perdu votre carte bancaire, que vous faites opposition et que vous la retrouvez, ne vous en servez plus, remettez-la à votre banque.

### CONSEILS DE SECURITE :

- Certaines banques proposent des assurances vous protégeant en cas de perte ou de vol de papiers, renseignez-vous.

- Conservez en lieu sûr une photocopie de vos cartes et papiers.

- Notez le premier et le dernier numéro de votre nouveau chéquier.

### ATTENTION DANGER :

🔒 - N'inscrivez jamais votre code confidentiel sur votre carte ou sur tout autre document.

🔒 - Ne signez jamais d'avance des formules de chèques vierges.

## CHEZ NOUS ...

### ETAT CIVIL :



**CIGOGNE :** Cette année la cigogne a fait deux escales à Layrac.

**Le 01.11.98** au lieu-dit *La Bassette* Augustin, Anatole et Léonie ont eu la joie d'accueillir leur petit frère Honoré **CURLIER**.

**Le 14.12.98** au lieu-dit *Le Roudié* Céline a eu le bonheur de voir arriver une petite sœur Caroline **GILMAIRE**.



### DECES :

06.01.98 : Gabrielle BIZARD veuve MANDAVIT  
29.01.98 : Denise PORTA veuve BAILLON  
21.02.98 : Abbé GRANDPIERE  
24.02.98 : Jean PANASSIE  
14.04.98 : Irénée VIALAS  
31.05.98 : Guy ROUCH  
06.06.98 : Maurice BREGAIL  
28.07.98 : Maurice IGOUNET  
20.09.98 : Jean GAYRAUD  
01.11.98 : Simone ASTRUC veuve MARTY  
04.12.98 : Adolphe ANDRIEU

### NOUVEAUX ARRIVANTS :

⊕ M. THOREL Laurent, au village.

### LES MOTS CROISES DE LUCIEN

Solution du numéro 7 :

#### *Horizontal :*

1. Hennissement. 2.Orée. Aïda. Ie.  
3.Nostalgie. 4.Os. Tua. Turcs. 5.Risette.  
Egée. 6.Aoûte. Mare. 7.Intelligence. 8.Sur.  
Acon. 9.Etal. Naguère. 10. Su. Arrête. Ses.

#### *Vertical :*

I.Honoraires. II.Erosion. Tu. III.Nés.  
Sutura. IV.Netteté. La. V.Autels. VI.Salate.  
Lune. VII.Sig. Emirats. VIII.Edit. Ag. Gé.  
IX.Maquereau. X.Urgences. XI.Nièce.  
Core. XII.Té. Sélènes.

## NOUS LES FEMMES...

1804 : Le code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

1881 : Une femme mariée peut ouvrir un livret de caisse d'épargne sans l'autorisation.

1907 : Les femmes mariées peuvent disposer de leur salaire.

1909 : Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture de contrat de travail.

1924 : Equivalence des baccalauréats féminins et masculins.

1938 : L'épouse n'est plus tenue au devoir d'obéissance envers son mari. Mais ce dernier conserve le droit d'imposer le lieu de résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession à sa femme.

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946 : Fin légale de l'abattement sur le salaire féminin.

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception sans lever l'interdiction de toute publicité en dehors des revues médicales.

1974 : Simone Veil fait voter la loi sur l'avortement.

### DEFI JEUNES :

L'école publique et la bibliothèque municipale de Layrac ont apporté leur soutien au projet « DEFI-JEUNES » élaboré par mesdemoiselles HERRYGERS Sonia et LACROIX Marie-Pierre. Celles-ci partiront en Inde, le 19 janvier 1999 étudier la protection de la femme et de l'enfant en Inde. Les enfants de l'école communiqueront avec les écoliers des villages visités par l'intermédiaire de dessins. A leur retour l'automne prochain, Sonia et Marie-Pierre exposeront leurs photos, vidéos, documents dans notre bibliothèque, et nous feront part de leur expérience.

## LES MOTS CROISES DE JPA :

### Horizontalement :

1. Provoquée par l'homme sont aussi néfastes que celles de la nature. 2. Fit connaître son mécontentement. Côtier. Par. 3. Il est célèbre en décembre. Usine à bière. 4. Moitié. Départ d'un pays montagneux. En ajoute. 5. Réceptacles à balles. Huit tard. 6. Appréciations. Fait rapidement en dépit du bon sens. 7. Génitrice toute retournée. Donnai des cours. 8. Spécialité. Pas la porte à côté. Douillet si on sait le prendre. 9. Personnel. Douce fièvre. Parcelles déformées. 10. Chef de tribus (imagé pour corsé la définition) 11. Mis les bâtons dans les roues. Une idée de détente sans tête. 12. Pas en été. On termine.

### Verticalement :

A. Passage incontournable d'un distributeur de cadeaux. Quatrième degré. B. Article. Le fer par exemple, si on est belliqueux, mais dans le plus grand désordre. C. Demi relais d'Internet africain. Usité à Marseille. Fini phon. D. Mauvais temps. E. Arrivées. Triste à en mourir. F. Agent secret. Noir quand il voit rouge. G. Chef. Viscère. H. Règle. On peut y mettre ses jambes. Peut être officier. I. Punition coûteuse. Machine outil. Bâton d'hiver. J. Deux fois et bravo. Donne leur. K. Clément. Ligne. Pas traditionnaliste. L. Mauvais temps.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

## Solution des mots croisés du numéro 7 :

### Horizontal :

1. Angleterre. 2. Rami. An. 3. La. Barthez. 4. Ronaldo. 5. Massait. If. 6. Ase. 7. Grock. Vava. 8. Nu. Po. Iran. 9. Eor. Pelé. 10. Croatie.

### Vertical :

A. Allemagne. B. Asruoc. C. Gr. Rseo. Rr. D. Labos. Cépet. E. Emana. Kopa. F. Tirait. Et. G. Tlt. Vili. H. Rahd. Marée. I. Rneoi. Va. J. France.

## VEILLEE DE NOEL

Fête profane pour les uns,  
Fête de la Nativité pour les autres  
Mais pour tous les hommes immense  
espoir de paix entre tous.

Avec le père CHROMECKI notre nouveau prêtre c'est ce que les paroissiens de Villematier, La Magdelaine, Mirepoix, Layrac, Bondigoux ont essayé de mettre en place.

Vers 20h45 le parking de la place de l'église était déjà presque saturé. La célébration débutait à 21h tout d'abord avec un très beau conte : le petit âne gris de la crèche, suivi d'un magnifique poème entrecoupés de chants.

Ensuite une très belle messe de la Nativité fut célébrée devant environ 260 personnes. La chorale nous ravit par de très beaux chants magnifiquement interprétés.

C'est dans un esprit de partage, de rejet de la solitude, qu'un chocolat chaud avec brioches et douceurs avaient été aimablement confectionnés par quelques bénévoles, à la salle polyvalente à Layrac. Pourquoi pas à l'année prochaine ?

Meilleurs voeux à tous

L'équipe E.A.P. de Layrac

# LETTRE OUVERTE...

*Cher Jean-Pierre,*

*Tu nous fais l'amitié de nous demander un petit article pour le bulletin municipal, alors que nous sommes maintenant installés à Layrac depuis un peu plus d'un an.*

*Comment commencer autrement qu'en remerciant la municipalité et les voisins et amis de ce village si attachant, pour leur accueil si chaleureux dès le jour de notre arrivée.*

*C'est vrai, nous avions pourtant déjà connu la campagne, à Flourens où nous avons vécu plus de vingt ans, mais si près de Toulouse que l'air et les habitudes de la grande ville collaient à notre peau et à nos vêtements ; et les amitiés que nous nous y sommes faites et les engagements que nous y avons pris étaient aussi imprégnés de cette agitation citadine qui ne laisse pas toujours beaucoup de temps à l'écoute de l'autre.*

*C'était quand même déjà un merveilleux souvenir pour les jeunes mariés que nous étions alors, bien vite comblés par la venue de trois bambins. Lesquels bambins, devenus grands, nous amenèrent à nous installer en plein centre ville pour faciliter leur accès à lycée et faculté. Changement de décor...*

*Ici, c'est différent. On sent vraiment que le village est loin, même s'il faut une demi-heure pour s'y rendre. Mais rien ne vaut cette plaisante départementale n°15 avec ses coteaux et ses deux rivières qu'il faut traverser ; on apprend à y reconnaître la topographie et même la géologie puisqu'on nous a instruits sur la différence de nature des sols entre notre rive droite du Tarn et ses terrains riches d'alluvions sous les premiers coteaux du département voisin, et la rive gauche, celle plus ingrate de « plateau » de la Magdelaine et au-delà, qui se prête mieux à l'habitation et à l'industrie qu'à la culture (si on a bien compris).*

*Et surtout ce qui change ici dans cette région, et particulièrement dans les communes voisines de Layrac, c'est une solidarité sous-jacente qui fait que toute initiative semble s'inscrire dans une volonté de coopération à la fois efficace et bien agréable à vivre.*

*C'est cela qui nous plaît bien ici : de savoir qu'en cas de coup dur, il y a toujours quelqu'un qui va se préoccuper de savoir ce qu'on pourrait faire pour que ce soit plus facile à supporter. Et a fortiori quand il s'agit de s'amuser et de faire la fête, on apprend vite à aller vers l'autre pour l'associer à sa joie. Qui nous aurait dit que nous allions endosser tous les deux les somptueux habits du temps du bon Roi Henri, et que nous chanterions sa mémoire à pleins poumons, nous ne l'aurions jamais cru avant de le vivre.*

*Bien sûr il y a les peines la cloche de l'église en face de chez nous se rappelle trop souvent- et là aussi l'occasion d'entourer ceux qui souffrent par des chants de compassion autour des disparus ou de leur mémoire. Mais vite un mariage ramène des rassemblements joyeux, et encore l'occasion de chanter.*

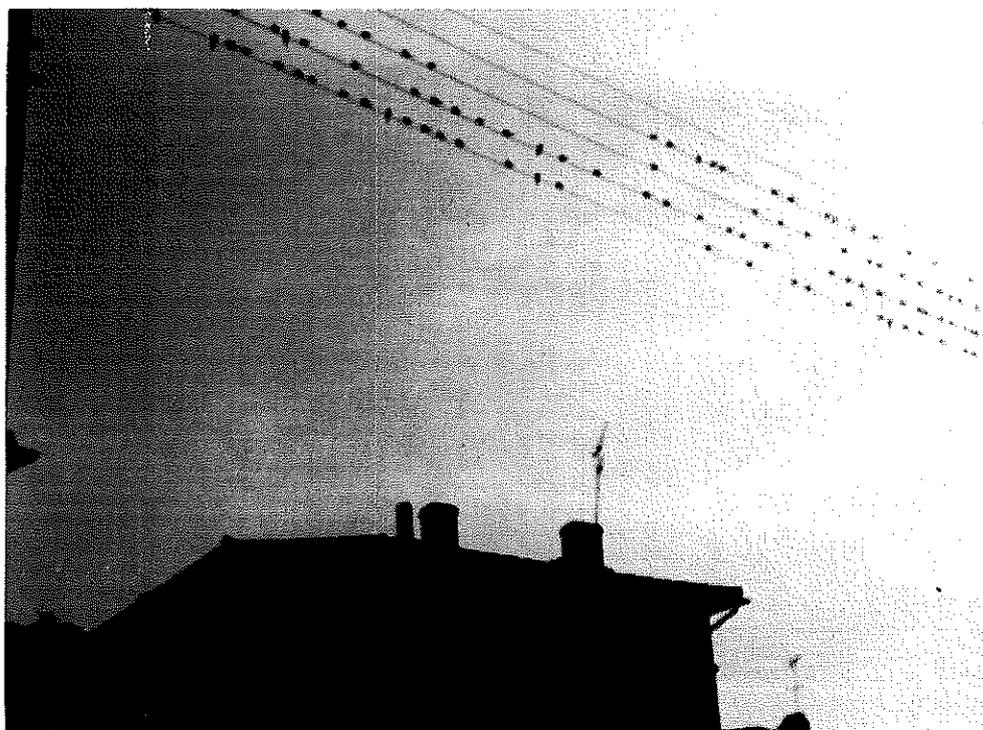
*Nous-mêmes avons déjà vécu ici des moments tristes et gais dans notre propre famille. Ce qui fait que nous nous sentons déjà chez nous dans cette maison si agréable qui a dû voir beaucoup de choses se passer (on nous raconte à chaque fois un peu plus : moments de vie, de solidarité, d'inquiétude aussi devant les débordements intempêtifs d'un cours d'eau au nom si évocateur, mais aussi charmant).*

*Bientôt nous nous sentirons poètes. C'est dire le plaisir, cher Jean-Pierre, que nous avons d'habiter à Layrac.*

*Philippe et Marité RANVOISY, les Amats*

LA PAGE DE LUCIEN...

# *Souvenir*



*Les fils sont partis !  
Les hirondelles aussi !  
Rassemblées en novembre pour un dernier adieu au village.  
Reviendront-elles ?*

Lucien GAY

## **DERNIERE MINUTE...**

Les agriculteurs cherchent de plus en plus à diversifier leurs activités. Le Tourisme Vert peut leur apporter un complément de revenus non négligeable.

Il leur permet de vendre directement les « produits de la ferme ». Pour les non-agriculteurs, ce revenu représente surtout une aide à la sauvegarde du patrimoine bâti. En amenant des touristes qui consomment sur place, le Tourisme Vert anime les villages et participe à la lutte contre l'exode rural.

Le Comité Départemental du Tourisme majore différentes opérations subventionnées comme l'aménagement d'un gîte rural, chambre d'hôte, table d'hôte, gîte de groupe, gîte d'étape, hôtellerie rurale et familiale, camping à la ferme...

### **QUELLES SONT LES AIDES DU CONSEIL GENERAL ?**

Le Conseil Général de la Haute-Garonne attribue des subventions à la création d'hébergements touristiques ruraux (ou à leur modernisation, s'ils existent déjà).

### **QUI PEUT EN BENEFICIER ?**

Toute personne souhaitant faire du Tourisme Vert en Haute-Garonne et payant (elle, ou ses descendants directs) une taxe locale (taxe foncière, taxe d'habitation) dans le Département depuis au moins 5 ans, peut en bénéficier.

### **A QUI S'ADRESSER ?**

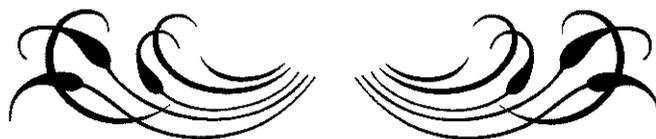
Conseil Général de la Haute-Garonne  
place Saint-Etienne  
31090 TOULOUSE Cedex

*Pour les agriculteurs :*

Chambre d'Agriculture  
agriculture et Tourisme  
61, allées de Brienne  
31000 TOULOUSE

*Pour les non-agriculteurs :*

Comité Départemental du Tourisme  
14, rue Bayard  
31000 TOULOUSE



**LA REDACTION DE LA GAZETTE DE LAYRAC  
VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE  
ANNÉE 1999.**